

Une lettre inédite du général Jomini

Autor(en): **Jomini**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 11.

Novembre 1892.

Une lettre inédite du général Jomini.

10 avril 1846.

Mon cher Monsieur Thiers,

Vous m'avez souvent prodigué les témoignages de votre amitié et je réclame aujourd'hui, de votre justice, que vous m'en donniez une preuve, à laquelle vous êtes peut-être aussi intéressé que moi.

L'ouvrage commencé par M. Bignon et terminé par un jeune homme de ses parents renferme, au tome 12, page 277, d'odieuses calomnies contre moi, et vous pouvez, mieux que personne, les détruire tout en rendant hommage à la vérité.

Que les Français me reprochent d'avoir quitté les rangs de Napoléon, rien de plus naturel, et que ceux qui en ignorent les causes et les circonstances me blâment, cela est encore tout simple. Mais de quelque part que vienne le blâme, je crois en conscience qu'il n'est permis à personne de prétendre juger ma démarche, en la séparant des événements qui l'ont provoquée et accompagnée, car ils expliquent, et justifient en grande partie, ce qui sans cela serait inqualifiable.

Il est bien moins permis encore d'y ajouter la fausse accusation d'avoir communiqué aux alliés un plan d'opérations de Napoléon, dont je n'avais aucune connaissance, tandis que je prouve par le témoignage du secrétaire général de la guerre, M. Cassaing, et par l'état-major du maréchal Ney, que ce plan ne m'avait point encore été confié, le jour de mon départ, et que Napoléon l'a déclaré lui-même à Ste-Hélène dans les mémoires dictés au général Montholon¹.

¹ Voici le texte des paroles de Napoléon, telles qu'elles se trouvent au tome I, pages 1 et 2, des Dictées de Ste-Hélène :

« C'est à tort que l'auteur de ce livre attribue au général Jomini » d'avoir porté aux alliés le secret des opérations de la campagne, et » la situation du corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan » de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours » envoyé à chacun des généraux, ne lui avait pas été communiqué ; » et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui

Ce qui paraît avoir donné lieu à ces bruits est un bulletin du prince de Suède du 18 août 1813, cité par Schœll¹, lequel contient une assertion fautive et de plus très fausement interprétée par cet écrivain comme par tous ceux qui ont écrit d'après lui. En effet, le bulletin ne dit nullement que j'ai communiqué un plan réel de Napoléon, dont j'aurais eu connaissance; il dit que le général Jomini, en traversant l'armée de Blücher pour se rendre au quartier-général des souverains, a confirmé le projet qu'avait eu Napoléon de marcher sur Berlin.

Or ce mot *confirmé* annonce assez qu'il s'agissait d'un plan que Bernadotte supposait avoir été élaboré déjà antérieurement et que j'aurais pu confirmer par mon opinion personnelle appuyée de ma grande expérience stratégique, et non de la communication coupable d'un plan qui m'eût été confié; ce qui est fort différent.

» impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme Pichegru, A...M...B...;
 » il avait à se plaindre d'une grande injustice; il a été aveuglé par un
 » sentiment honorable. Il n'était pas Français; l'amour de la patrie
 » ne l'a pas retenu. »

On sait que le volume où se trouve ce passage est le premier des *Mélanges* des « Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon ». Ce volume renferme des *Notes* de Napoléon sur quelques ouvrages militaires publiés pendant son règne ou sa captivité. Il débute par un chapitre portant ce titre: « Sept notes sur l'ouvrage intitulé « *Traité des grandes opérations militaires* par le général baron Jomini (a), 2^e édition, 3^e et dernière partie contenant les campagnes de Bonaparte en Italie en 1796 et 1797 », et c'est après le nom de Jomini que figure la note *a* susmentionnée, qui est en sus des sept *Notes* concernant les batailles de Montenotte, Lodi, Castiglione, Bassano, Arcole, Rivoli et la campagne d'Allemagne de 1797. Ajoutons que l'exposé de ces sept *Notes* est précédé de cette appréciation du *Traité des grandes opérations*: « Cet ouvrage, dit Napoléon, est » un des plus distingués qui aient paru sur ces matières. Ces notes » pourront être utiles à l'auteur pour ses prochaines éditions et intéresseront les militaires. »

Evidemment, si le général Jomini avait été le vil traître que ses calomnieux représentent, Napoléon ne se serait pas tant intéressé aux futures éditions de ses écrits. (Réd.)

¹ Il n'est pas hors de temps de rappeler que c'est dans l'ouvrage de Schœll, reproduit en partie par ceux de Bignon et de Capefigue, que les récents mémoires de Marbot ont été puiser leurs ineptes calomnies contre Jomini, comme pour parfaire leurs dénigrement contre tous les étrangers au service de la France en général et contre les Suisses en particulier. — Réd.

Du reste, les deux versions ne sont pas plus vraies l'une que l'autre, car le bulletin du prince me fait dire tout justement le contraire de ce que je pensais, ce qui ne me sera pas difficile de vous démontrer.

Vous avez étudié et très bien saisi tous mes principes stratégiques sur les bases et les lignes d'opérations : vous savez donc comme moi que j'ai recommandé, dans tous mes chapitres, d'éviter les lignes d'opérations qui pouvaient compromettre une armée, en la plaçant entre la mer et le gros des masses ennemies. Or Napoléon marchant sur Berlin eût commis cette faute, puisque la grande armée des souverains eût débouché en Saxe sur ses derrières, et se fût réunie à Blücher à la hauteur de Leipzig et de Torgau. Ainsi Napoléon se serait placé précisément dans la déplorable situation où il avait jeté l'armée prussienne à Iéna en 1806, et où il se trouva lui-même après sa pointe sur Dessau au mois d'octobre 1813 ; ce qui amena le désastre de Leipzig.

Vous savez aussi que lorsqu'on a une forte masse centrale opposée à trois fractions ennemies, il faut d'abord jeter toutes ses forces sur celle de ces fractions qui serait à même de vous faire le plus de mal. Guidé toute ma vie par ces deux principes, loin d'avoir songé à la probabilité d'une marche de Napoléon sur Berlin, j'étais fermement convaincu qu'il se jetterait par la Bohême sur Prague ou Tœplitz, pour prendre à revers la grande armée des alliés et la refouler sur la mer, vers le bas de l'Elbe, dont il tenait les redoutables forteresses.

Ce fut là la seule opinion que je manifestai à l'empereur Alexandre ; tous les acteurs vivants peuvent l'attester ! Comment Messieurs Schœll, Bignon et compagnie peuvent-ils accorder cette opinion avec le prétendu plan dont ils m'ont imputé la communication et qui aurait dit tout le contraire ?

Chacun se demande quel motif a pu porter le prince de Suède à insérer un fait faux dans son bulletin ? Il n'y a que deux réponses possibles à cette question..... Ce fut peut-être à la suite d'un rapport de ces nombreux officiers d'ordonnance de toutes nations, qui dans les grandes coalitions encombrant les quartiers-généraux et répètent tous les cancans pour se donner de l'importance ; peut-être aussi le prince se flatta-t-il par là de relever la gloire de son rôle qui consistait à couvrir la capitale de la Prusse : on sait qu'il aimait assez à se vanter, car chacun se rappelle ses fameux bulletins de Wagram qui le brouillèrent avec Napoléon ; peut-être son assertion n'a-t-elle pas d'autre source.

Au demeurant et comme je l'ai observé plus haut, il ne dit point que j'ai communiqué un plan à moi connu ; il pense que j'ai confirmé celui que lui-même attribuait à l'empereur, et il y a de la noire méchanceté à en tirer les conclusions que tant d'écrivains passionnés ont prises contre moi.

Quoiqu'il en soit, vous conviendrez, en admettant la justesse des principes stratégiques cités plus haut, que si Napoléon avait eu la pensée primitive de se jeter sur Berlin, et si mon prétendu rapport à Blücher l'en avait empêché, j'aurais rendu par là un véritable service à l'armée française, puisque dans l'état des choses cette marche sur Berlin eût probablement accéléré sa ruine, comme elle l'amena trois mois plus tard lorsqu'il fit sa tentative sur Dessau.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, loin d'avoir manqué à mes devoirs envers l'armée que je quittais, j'ai déployé la plus grande loyauté dans toute ma conduite ; vous verrez par ma lettre à M. Capefigue (page 10 à 13), avec quels soins j'ai évité tout ce qui aurait pu mériter le moindre reproche : soit en mettant le corps de Ney à l'abri de toute surprise, malgré le maréchal, soit en refusant à l'empereur Alexandre de lui indiquer la force de ce corps, refus qui m'attira des remerciements de la part de ce monarque, juste appréciateur de tout bon sentiment ! Comment aurais-je pu communiquer un plan d'opérations aussi important à Blücher, quand je refusais un simple état de situation à l'empereur Alexandre, alors arbitre de ma destinée ! Comment aurais-je pu espérer de gagner sa confiance, en débutant à son service par un acte de félonie ! En voilà déjà trop sur ce douloureux chapitre ; il m'eût suffi pour vous convaincre de vous répéter la déclaration de Cassaing, secrétaire général du ministère de la guerre, imprimée à la suite de ma correspondance avec le baron Monnier, et le témoignage plus imposant encore des mémoires de Ste-Hélène (Montholon. Tome 1, pages 1 et 2, cité plus haut).

Quant à ma démarche elle-même, c'est une question indépendante du bulletin qui a donné lieu à tant de calomnies. Pour juger avec justice le parti que j'ai pris, on ne saurait oublier qu'il fut le résultat d'antécédents et d'événements tout exceptionnels consignés dans ma correspondance avec MM. de Monnier et Capefigue, savoir :

1° ma qualité d'étranger servant un pays qui n'était pas le mien ;

2° Six ans de vexations de la part du Prince de Neuchâtel, et que j'attribuais alors à Napoléon lui-même.

3° Refus de ma démission en 1810.

4° Menace de m'envoyer à Vincennes, si je persistais à la demander.

5° Ma nomination de général attaché à la personne de l'empereur Alexandre dès 1810.

6° Ma mise aux arrêts et à l'ordre de l'armée au mois de juin 1813 sous les prétextes les plus futiles, après les services signalés que je venais de rendre à la Bérésina et à Bautzen.

7° L'injustice tout aussi criante qui me fut faite six semaines après par le renvoi du tableau de 600 promotions accordées à la suite des sanglantes batailles de Lutzen et de Bautzen : tableau dont les noms du général Jomini et du capitaine Koch, son aide de camp, se trouvaient seuls biffés comme s'ils eussent été indignes.

8° La manière toute différente dont on accablait de grades, d'honneurs et de récompenses une foule d'hommes comptant parmi les moins méritants.

Voilà j'espère une réunion de griefs bien suffisante pour exaspérer un officier étranger qui en définitive se croyait quitte de toute obligation envers la France¹.

J'aurais pu souffrir longtemps encore des injustices comme cette blessante radiation, bien qu'elle ait eu lieu après une bataille qui aurait dû me valoir une glorieuse récompense, au dire même du maréchal Ney. Mais y ajouter une injure flagrante, c'était par trop fort, et il n'était pas dans la nature d'un homme de mon caractère de supporter celle qui me fut jetée à la face par cette mise aux arrêts et ce fatal ordre du jour !

Encore aujourd'hui, après 30 ans de réflexions et de tribulations, malgré le tort que mon départ a pu me faire, je le déclare devant Dieu, je ne souffrirais pas un traitement pareil, et de la part d'un Napoléon moins que de tout autre, car il ne frappait pas en aveugle sur moi ; il me connaissait et savait me juger.

Si tous les motifs de justification qui précèdent n'étaient pas plus que suffisants, je pourrais encore ajouter ceux de la politique.

¹ Je me faisais peut-être illusion, mais je croyais en âme et conscience que la France m'était redevable plus encore que je ne pouvais l'être envers elle, car pour un seul grade que j'en avais obtenu, je m'étais grandement acquitté, comme on le verra plus loin. — J.

Napoléon passait alors, à tort ou à raison, pour le despote de l'Europe, pour le conquérant avide de pouvoir et le seul obstacle à sa pacification.

Il avait soulevé le continent par les abus du système continental, et l'application forcée de ce système faite brutalement à mon pays avait causé ma ruine par celle d'une maison de banque dépositaire de tout ce que je possédais (la maison veuve Bourcard et fils de Basle). La Suisse, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et ses chers alliés mêmes de la Confédération du Rhin, ne lui pardonnaient pas les guerres cruelles et sans fin dans lesquelles il les entraînait, guerres que l'on attribuait à son insatiable ambition et à ce caractère de fer qui voulait faire tout ployer devant lui. C'était l'esprit général du temps, même en France, même dans les hautes régions de l'armée. Était-ce étonnant que je le partageasse avec tant d'autres, et qu'en rendant mes griefs plus vifs en même temps que plus légitimes, ma démarche m'en parût plus honorable ?

Acharnés à me trouver des torts, mes détracteurs ont affecté de m'accuser d'ingratitude, en disant que je devais mes services exclusivement à la France, puisque je lui devais mon instruction militaire. C'est encore une fausseté ; chacun sait que j'ai écrit mon premier traité des grandes opérations de la guerre en 1803 et 1804, deux ans avant de porter un uniforme français. Quant aux récompenses que j'ai reçues, elles n'étaient pas de nature non plus à me faire supporter de sanglants affronts. J'avais fait comme chef de bataillon helvétique et volontaire près du maréchal Ney la campagne du Camp de Boulogne et celles d'Ulm et du Tyrol, lorsque je fus nommé colonel après la bataille d'Austerlitz. C'est le seul grade qui me fut conféré durant 8 années de guerres formidables, car le grade de général de brigade ne m'avait été donné qu'en 1810, pour atténuer la violence que l'on me faisait en me refusant ma démission. Je ne conclus pas que je dusse en être mécontent : je cite seulement ces faits pour rappeler que je n'étais point aussi comblé de faveurs qu'on a bien voulu le dire, et que j'avais tout droit d'accepter la fortune militaire que m'offrait l'empereur Alexandre en 1810, alors qu'il était encore étroitement allié à Napoléon.

Enfin en me reportant à ces temps presque fabuleux, plus je réfléchis plus je suis enclin à plaindre ceux qui, après avoir lu ma lettre à M. Capefigue, ne penseraient pas avec moi qu'un Suisse, auteur d'ouvrages comme les miens, acteur important

dans plus d'une victoire, libre de sa personne, menacé de la prison quand il donnait sa démission, mis aux arrêts et à l'ordre de l'armée comme remplissant mal ses fonctions et cela par un Napoléon, ne pouvait sans honte rester 24 heures de plus sous le coup d'une pareille injure. Il ne me restait donc qu'à mourir ou à partir. Français j'aurais certainement pris la première de ces résolutions; mais étranger et libre, je suis allé rejoindre un souverain généreux qui depuis 7 ans me demandait à son service et depuis 3 ans m'avait nommé général attaché à sa personne. Que celui qui se croirait en droit de me jeter la pierre se présente et après s'être mis en tous points à ma place, nous verrons s'il l'osera.

Je termine cette trop longue épître par une dernière observation : M. Bignon ou ses continuateurs se trompent grandement lorsqu'ils prétendent que j'ai courbé la tête. Cette observation pour le moins bizarre, puisqu'on ne sait pas à quoi elle se rapporte, est d'ailleurs aussi fausse que possible. Celui qui n'a pas hésité à rompre avec Napoléon plutôt que de ployer la tête sous un affront, ne la courbera devant personne.

Excusez mon long verbiage ; je sais que je prêche à un converti : mais j'espère que, bien pénétré de ces faits, lorsque vous serez arrivé dans votre histoire de cette grande catastrophe à l'époque de 1813, vous ne refuserez pas de rectifier l'opinion, en disant la vérité telle que Napoléon l'a dictée lui-même à Ste-Hélène. En voilà trop long sur ces déplorables affaires, car j'ajoute peu de choses à ce que mes deux brochures (correspondance avec le baron Monnier, et avec M. Capefigue) vous auront appris depuis longtemps. Je vous les envoie donc ci-joint pour la seconde fois, dans le cas où vous les auriez égarées.¹

Agrérez l'assurance de tous mes sentiments.

Signé : Général JOMINI.

On sait que M. Thiers, en développant ses beaux récits de la campagne de 1813 (Livre 49^e, *Dresde et Victoria*, tome 16, pages

¹ *Correspondance avec le baron Monnier*, suivie de la correspondance avec M. Cassaing, secrétaire général du ministère de la guerre, ancien secrétaire du maréchal Ney, brochure in-8 de 56 pages. Paris 1819.

Lettre du général Jomini à M. Capefigue sur son histoire d'Europe pendant le Consulat et l'Empire. Brochure in-8 de 24 pages. Paris typographie Firmin Didot frères, 1841.

275-277 de l'édition de Paris), a tenu compte, bien que dans une mesure qui aurait pu avoir plus de largeur, des explications ci-dessus. La reproduction textuelle des paroles de Napoléon à Ste-Hélène justifiant Jomini eût avantageusement complété l'intention équitable de l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*.

Réd.



Causerie militaire.

Cours de répétition des régiments d'infanterie de la I^{re} et II^e divisions en 1892. — De la discipline de feu et de la discipline de marche.

Ces cours de répétition ont consisté en une période préparatoire, suivie d'une période plus courte de manœuvres à double action. Tour à tour on a vu marcher l'un contre l'autre les régiments 4 et 5, aux environs de la Côte-aux-Fées, 3 et 7 sur le plateau vaudois, entre Yverdon et Payerne, 2 et 8 de Ste-Croix à Baulmes, par l'Auberson. Le régiment 4 a manœuvré dans les Alpes, au Grand-St-Bernard et dans le val d'Entremont; le régiment 6 dans le Jura neuchâtelois.

Ces exercices à double action ont exigé, y compris les marches de concentration et le licenciement, cinq à six jours. Les cours ayant été pour la troupe d'une durée de 16 jours, 10 seulement ont pu être consacrés à la période préparatoire. Cependant la besogne ne manquait pas; il y en avait même à revendre. Pour les hommes, et même pour les cadres en grande partie, surtout les officiers, tout était à apprendre car tout était nouveau. Un règlement d'exercice pour l'infanterie, différant absolument de celui jusqu'alors en usage, venait d'être élaboré; un fusil à maniemment également inconnu venait d'être délivré. Il fallait donc en 10 jours se familiariser avec l'un et l'autre, et quoique les dispositions réglementaires nouvelles soient d'une exécution très simple, réalisant à cet égard un incontestable progrès sur les précédentes, quoique le maniemment de l'arme modèle 1889 soit des plus aisés, il serait téméraire de déclarer « instruits », malgré leur travail et la bonne volonté qu'ils y ont mise, les hommes des huit premiers régiments d'infanterie. Ils ont été dégrossis; ils ont appris à se servir à peu près de leur fusil; ils ont ébauché, aussi bien qu'il leur était possible de le faire, le règlement de 1891, dont ils n'avaient aucune idée; c'est tout. Le résultat acquis est énorme déjà, si l'on songe à la période d'instruction si